

**Cour de Parlement de Paris. Arrêt de la Cour de Parlement rendu sur les conclusions de M. le procureur général entre les maîtres apothicaires-épiciers de Paris, les marchands épiciers-grossiers-droguistes de ladite ville, le sieur Claude Denis Loyseau, marchand épicier à Paris, et le sieur Charles Bernard, aussi marchand épicier à Paris**

*S.l. : s.n., 1770.*

*Cote : BIU Santé Pharmacie : Dossier 311 (66)*

